



## A LA UNE – INSTALLATIONS CLASSEES : FRANÇOIS DE RUGY FIXE SIX PRIORITES POUR 2019

Le ministre de la Transition écologique vient de communiquer les directives de l'inspection des ICPE pour 2019. Parmi les priorités figurent les sites Seveso, les carrières, les produits chimiques, les élevages intensifs et le tri cinq flux.

François de Rugy met en avant six actions prioritaires parmi une quinzaine d'actions thématiques listées. Elles visent les établissements Seveso, les élevages intensifs, les installations de combustion et les carrières. Deux actions, plus transversales, portent par ailleurs sur le tri des déchets et sur les produits chimiques

Le ministre demande un contrôle accru de certaines mesures de maîtrise des risques concernant les établissements Seveso. L'inspection portera sur l'identification, la connaissance et l'entretien des barrières de sécurité, d'une part, et sur les mesures de maîtrise des risques qui ressortent comme étant les plus critiques selon l'étude de dangers (EDD). Il est également demandé à l'inspection de contrôler le suivi des équipements sous pression (ESP) sur les sites ne disposant pas de service d'inspection reconnu et pour lesquels la défaillance d'un tel équipement est susceptible de causer un accident majeur.

Les canalisations de transport de matières dangereuses sont également dans le collimateur avec un contrôle ciblé sur la protection contre la corrosion.

En ce qui concerne la réalisation d'inspections en matière de produits chimiques, elles porteront sur le respect des règles d'utilisation des fluides frigorigènes de la famille des CFC. Une action particulière sera également menée sur les rejets de substances préoccupantes (CMR, POP, PE...). Les inspecteurs sont aussi chargés de contrôler le respect des obligations de tri de déchets par les exploitants industriels.

Une autre priorité d'action porte sur la mise aux normes européennes des élevages intensifs.

Ces actions thématiques annuelles s'ajoutent aux actions récurrentes de l'inspection liées à l'exercice de la police des installations classées ou à l'intégration des risques dans les outils de planification et d'aménagement.



## SANTE – DEGEL DU PERGELISOL : UN RISQUE DE RESURGENCE DE MALADIES PREHISTORIQUES

En 2016 en Sibérie, des spores d'anthrax vieilles de 70 ans se sont libérées du cadavre d'un renne après le dégel d'une couche de permafrost. Cet épisode a causé la mort d'un enfant ; des milliers de rennes ont également été infectés. Alors qu'en Pologne s'achève la COP24, dans les régions nordiques sibériennes et canadiennes, le pergélisol ou *permafrost* (anglais) poursuit son dégel. Dans les régions polaires, les températures augmentent deux à trois fois plus vite que sur le reste du globe : entre 0,2 °C et 0,5 °C par décennie. Le sol gelé des régions arctiques constitue la principale réserve de gaz à effet de serre de la planète : les conséquences de son dégel sur l'élévation des températures pourraient être dramatiques. Mais pas seulement. Cette couche de sol - sa superficie est estimée entre 10 et 15 millions de mètres carrés (entre 20 et 30 fois la superficie de la France) - renferme également des virus potentiellement dangereux pour l'Homme. Selon les scénarii les plus optimistes, d'ici 2100, 30 % du pergélisol pourraient disparaître. Pour quelques degrés de plus, des milliards de bactéries et de virus pourraient renaître du permafrost fondu. Les immenses régions polaires de l'Arctique ne sont désertes et mortes qu'en apparence. Leur sol gelé contient d'énormes quantités d'organismes accumulés pendant des milliers d'années et qui n'attendent qu'une température supérieure de quelques degrés pour reprendre vie. En 2014, le Pr Claverie et son équipe ont découvert deux virus géants, inoffensifs pour l'Homme, qu'ils ont réussi à réactiver : « Cette découverte démontre que si on est capable de ressusciter des virus âgés de 30 000 ans, il n'y a aucune raison pour que certains virus beaucoup plus embêtants pour l'Homme, les animaux ou les plantes ne survivent pas également plus de 30 000 ans ».



## CLIMAT – COP 24 DES AMBITIONS REDUITES A MINIMA

Les pays signataires de l'Accord de Paris sur le climat se sont finalement entendus à Katowice en Pologne le 15 Octobre 2018. En effet, ces derniers se sont mis d'accord sur le contenu et le mode d'emploi de l'Accord, mais ce qui est regrettable est le manque d'engagement à faire plus pour répondre à l'urgence climatique. Les promesses faites en 2015 entraînent la planète vers un réchauffement compris entre 2,7 et 3,5 degrés, loin des 2 degrés, au grand maximum fixé par l'Accord de Paris. Les pays les plus vulnérable n'y trouvent pas leur compte, d'autant plus que la question de l'indemnisation des pertes et des dommages que le réchauffement leur inflige et qui souhaitent voir prise en considération par les pays développés ne bénéficie pas de la visibilité attendue dans le texte de l'accord. Les Etats Unis, alliés à la Russie, le Koweït, et l'Arabie Saoudite, ont réussi à relativiser la portée du rapport alarmant du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui devait servir de base de référence pour relever fortement les engagements de réduction de gaz à effet de serre des pays. L'Accord de Paris prévoit que les pays développés aident financièrement les pays en développement, le texte de Katowice préconise seulement un rapport des pays riches sur ces financements. Une « nécessité d'éviter les pertes et préjudices » lié au réchauffement sans pour autant intégrer la question du financement. La décision finale prend simplement « note de la déclaration de Silésie, qui reconnaît la nécessité de prendre en compte les impératifs d'une transition juste pour la population active ». Un accord qui malheureusement a vu ses ambitions réduites à minima.



COP24-KATOWICE 2018  
UNITED NATIONS CLIMATE CHANGE CONFERENCE



## HERBICIDE- DEBUT D'UNE SERIE DE PLAINTE CONTRE LE GLYPHOSATE

Une cinquantaine de plainte déposée en Octobre dernier auprès du tribunal de Foix en Ariège sonne le début d'une série de plainte contre Monsanto. Cela fait suite à une vaste campagne d'analyses lancée par le collectif des faucheurs volontaire dans la région. 1,43



## Antarctique : échec de la création d'une réserve naturelle marine au sein de l'océan Austral.

L'océan Austral ou océan Antarctique est un océan

défini par convention comme s'étendant entre le 60° parallèle sud et le continent antarctique. Cette délimitation correspond aux portions des océans Atlantique, Pacifique et Indien couverts juridiquement par le traité sur l'Antarctique. La Commission de conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) a échoué dans son mandat après sa réunion à Hobart, en Tasmanie. Les gouvernements présents n'ont pas pu convenir de la création d'un vaste sanctuaire dans l'océan Antarctique, alors que ce projet était soutenu par 22 des 25 membres de la Commission et plus de 2,7 millions de personnes dans le monde. Pour Hélène Bourges, responsable de la campagne océans pour Greenpeace France : « *Nous avons une occasion historique de créer la plus grande zone protégée de la planète dans l'océan Antarctique et ainsi protéger la faune, lutter contre le changement climatique et améliorer la santé de nos océans. Vingt-deux délégations sont venues à Hobart pour négocier de bonne foi mais pourtant, des arguments non fondés scientifiquement et avancés par les délégations bloquantes ont fait capoter des propositions scientifiques sérieuses en faveur d'une protection urgente du milieu marin* ». Les délégations chinoise, norvégienne et russe ont toutes joué un rôle dans le blocage de la proposition. C'est une zone tout à fait unique avec une diversité d'espèces très riche. Elles sont liées à un écosystème très particulier avec des eaux très froides (la mer de Weddell est la plus froide du globe). On a une vie foisonnante au niveau des fonds marins, mais aussi au niveau du krill, menacé par la pêche aujourd'hui. Et si on enlève ce maillon de la chaîne, tout risque de s'écrouler.

### JURISPRUDENCE – La Cour de cassation refuse un grand procès pénal de l'amiante

En ce mardi 11 décembre, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté les pourvois des associations de victimes de l'amiante du campus universitaire de Jussieu et celles du chantier naval Normed de Dunkerque. En effet, elle a confirmé l'annulation des mises en examen pour « homicides et blessures involontaires » de huit responsables nationaux (tous membres du Comité permanent amiante) dans les dossiers du scandale sanitaire de l'amiante. Un scandale qui reste responsable de 3.000 morts par an. La mise en examen de ces décideurs datait de 2011 après une instruction de quinze ans faisant suite aux deux plaintes déposées en 1996 par le Comité anti-amiante Jussieu et par l'Association régionale des victimes de l'amiante du Pas-de-Calais qui représente les ouvriers du chantier naval Normed. Cette décision fait à la suite du jugement rendu le 15 septembre 2017 par la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris, qui a ouvert la voie du non-lieu. Le ministère public avait en effet estimé que le diagnostic d'une pathologie liée à l'amiante ne permettait pas de dater l'exposition ni la contamination. La Cour de cassation conclut à l'absence de faute caractérisée pouvant être reprochée du fait des fonctions ou de la participation de personnes poursuivies aux activités du CPA, faute d'avoir pu "dans le contexte des données scientifiques de l'époque, mesurer le risque d'une particulière gravité auquel ils auraient exposé les victimes". Cette décision met un terme définitif aux allégations de responsabilité pénale des membres du Comité permanent amiante.

"Le dossier ne s'arrête pas avec cette décision qui ne peut stopper que l'instruction. Car il y a des morts tous les jours, donc des faits nouveaux à juger tous les jours", estime Me Hannotin.

nanogramme par millilitre, est la quantité moyenne de glyphosate relevée dans les urines de 60 habitants de l'Ariège. On apprend que le taux de glyphosate atteint 14 fois la dose autorisée dans l'eau potable en France. Cet herbicide controversé, breveté et utilisé dès 1974 entre dans la composition de plus de 190 produits phytosanitaires en France. Il est classé comme potentiellement cancérigène depuis 2015 par le Centre international de recherche sur le cancer. Selon Dominique Masset, coprésident de l'association Campagne Glyphosate, ces plaintes pour "mise en danger de la vie d'autrui", "tromperie aggravée", et "atteinte à l'environnement" visent les responsables des grands groupes mais aussi des acteurs qui ont joué un rôle dans la mise sur le marché de la substance. Le but est de « parvenir à une interdiction immédiate de ce produit ». « Ce sont des perturbateurs endocriniens qui agissent dès la petite dose, sur des générations » Explique un autre membre de l'association. Par ailleurs, à Lyon le siège français de Monsanto/Bayer, une enquête préliminaire a été ouverte cet été pour « administration de substances nuisibles, à la suite d'une plainte du syndicat apicole de l'Aisne contre Monsanto. A Vienne (Isère) les parents d'un garçon de 10 ans atteint de graves malformations congénitales ont porté plainte en 2017 contre les fabricants d'herbicides à base de Glyphosate, dont Monsanto. L'objectif pour l'Association Campagne Glyphosate est de lancer une vaste campagne d'analyses sur tout le territoire, et de créer une mobilisation citoyenne nationale autour de la question du glyphosate qui n'a pas fini de parler d'elle.



### DECHETS – VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE DES VILLES DE L'OCEAN INDIEN

Une charte pour le développement de l'économie circulaire a été signée mercredi 3 octobre 2018 à L'UIT de Saint-Martin sur l'île de la Réunion. Cette première édition des assises de la croissance verte a réuni des villes et collectivités de la zone qui travaillent désormais à l'émergence d'une vision partagée de gestion durable des déchets à l'échelle de l'océan indien. La préservation de l'environnement est un objectif commun, ainsi le développement durable est au bout du compte une condition de survie en particulier pour ces pays et territoires insulaire. Des élus de plusieurs grandes villes de la région ont pu exposer leurs problématiques en matière de gestion des déchets. L'objectif était de mettre en commun leurs réflexions pour aboutir à la signature d'une charte ainsi qu'un plaidoyer, pour l'élaboration et la mutualisation de filière d'économie circulaire dans l'océan indien. Organisées avec le concours de l'association des villes et collectivités de l'océan indien (AVCOI), ces assises ont réuni autour de la table des acteurs institutionnels, des experts, des universitaires et des responsables des collectivités des Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, des Seychelles et de la Réunion. C'est l'occasion pour une région ultrapériphérique comme la Réunion de mettre à contribution ses technologies et innovation en matière de gestion des déchets en direction des villes et intercommunalités responsables de la collecte des ordures qui sont souvent confrontées à des difficultés de gestion et dépourvues de moyens. Une démarche de coopération constructive est nécessaire au vu des situations exposées par certains élus. Une ville comme Tananarive compte aujourd'hui 2 millions d'habitants et l'exode rural élargit un peu plus un chantier qui demeure abyssale.



### SECURITE – LES DEBRIS SPATIAUX, UN RISQUE POUR L'ACTIVITE SPATIALE.

Environ 750 000 débris spatiaux mesurant plus d'un centimètre et une bonne centaine de millions de plus d'un millimètre sont actuellement en orbite autour de la Terre. L'on appelle « *débris spatial* » tout résidu d'explosion de satellites et de fusées abandonnées qui errent dans l'espace. Le problème, c'est qu'ils peuvent potentiellement entrer en collision avec tous les engins lancés par l'homme dans l'espace (voir notamment le film *Gravity* d'Alfonso Cuarón). Le 20 avril 2017, dans le cadre de la mission Proxima de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) à bord de la Station spatiale internationale, le spationaute français Thomas Pesquet affirmait « *Les débris spatiaux qui encombreront l'orbite de la Terre nous concernent bien sûr directement sur la Station, mais c'est un problème pour tout le monde* ». Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que même un petit débris - en raison de la vitesse à laquelle il progresse dans l'espace - peut faire exploser un satellite actif par exemple et cette explosion va générer un nouveau nuage de débris. Tous les débris sont des menaces potentielles. De plus en plus de satellites sont lancés dans l'espace. Il y en aurait plus de 2 000 actifs actuellement, en orbite près de la Terre ou plus loin, sur des positions géostationnaires. Aujourd'hui, la solution est de penser des satellites qui puissent se détruire plus facilement à la fin de leur mission, au contact de l'atmosphère. Les ingénieurs européens tentent donc de créer des satellites *nouvelle génération* qui s'autodétruiront lors de leur rentrée atmosphérique. Et si les panneaux solaires sont facilement réduits en poussière, reste à trouver une solution pour détruire les composants plus résistants, en titane ou en acier, avant qu'ils ne percutent la Terre.